

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1433 portant titularisation de préposés de s douanes.

n° 1433

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 novembre 1946

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro
31 décembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Sonialis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 300 du 13 mai 1944 portant organisation des cadres locaux indigènes et tous textes subséquent : Sur la proposition du chef du service des douanes ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont titularisés à l'emploi de préposé des douanes (3° échelon), pour compter du 1^{er} décembre 1946 : Mahmoud Abkar; Moussa Haïan; Ahmed Hersi. Art. 2.— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où be soin sera.

Le Gouerneur, P.-H. SIRIEX.